
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 du mois de mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOUBE, M. Cyril CAMU et M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Michel BAUER

Absents et non représentés : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL
M. Olivier BACCIALONE

Madame Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

N° DL29032018-09 : Demande de subvention au titre du fonds d'aide à l'aménagement et de l'équipement des communes (FDAEC)

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le conseil départemental aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement et l'acquisition de matériel par le versement du fonds d'aide à l'aménagement et de l'équipement des communes (FDAEC).

Cette année, il a été décidé d'affecter cette aide à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville. En effet, cette partie du toit n'est pas étanche ce qui engendre des entrées d'eau par ruissellement causant des dégâts et engageant la salubrité du bâtiment. Ces travaux ont vocation à être réalisés durant l'année 2018.

A ce jour, le montant exact de l'aide allouée à la commune n'a pas encore été communiqué par les conseillers départementaux du canton. Pour mémoire, elle s'élevait à 31 436 euros en 2017 et avait permis de financer les travaux du parking du groupe scolaire de Lacanau-Ville.

VU l'avis de la commission finances en date du 16 mars 2018,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DECIDE d'affecter le FDAEC 2018 à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le: 05 AVR. 2018 Notifié le:

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le: 05 AVR. 2018